

REGATE du PHARE de la MEDITERRANEE
Course Habitable en Double
PALAVAS-LES-FLOTS
Samedi 13 et dimanche 14 mai 2006

AVIS DE COURSE

1. AUTORITE ORGANISATRICE

La Régate du Phare de la Méditerranée est organisée par le Cercle Nautique de Palavas sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

2. REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par :

- Les règles de course à la voile 2005/2008 (RCV),
- Les prescriptions de la Fédération de Voile,
- Les règles pour l'équipement des voiliers,
- Le règlement du Handicap National,
- Le présent avis de course,
- Les instructions de course type habitable FFV et annexes.

Nota : Tous les bateaux inscrits, qu'ils soient ou non en course, devront impérativement avoir à leur bord, la totalité des matériels exigés pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri.

3. PUBLICITE

l'épreuve est classée en catégorie C du code de publicité de l'ISAF.

Les concurrents devront laisser libre les 20% avant de la coque et y arborer éventuellement les marques de publicité fournies par l'organisation.

4. ADMISSIBILITE

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux habitables.

Les concurrents devront présenter, à la confirmation d'inscription, leur licence sportive 2006 portant le cachet médical, une autorisation parentale spécifique pour les mineurs et, si besoin, la carte d'autorisation de port de publicité.

Les concurrents étrangers devront présenter une attestation d'assurance en responsabilité civile.

Les équipages seront composés de 2 personnes.

5. PROGRAMME

Samedi 13 Mai 2006

de 9h00 à 11h30 : Inscription des bateaux
11h 30 : Briefing au Club
13h 00 : Mise à disposition sur l'eau. Courses à suivre
Vers 18h 00 : Après retour au port apéritif au club

Dimanche 14 Mai 2006

10h 00 : Mise à disposition sur l'eau. Courses à suivre-
Fin des courses : Remise des prix au Centre Nautique Pierre Ligneuil
sur le site de la Fête du Nautisme

6. PARCOURS

Parcours techniques et/ou côtiers

7. CLASSEMENT

Le classement sera établi selon la règle A 4.1 des RCV 2005-2008 Système de points à minima.

Le nombre maximum de manches à courir est de 4. Le classement sera effectué sur le nombre de manches validées.

Toutes les manches compteront.

1 manche est nécessaire pour valider l'épreuve.

8. INSCRIPTIONS

Les droits d'engagement sont fixés à **30 Euros** par bateau

9. MODALITE D'INSCRIPTION

La fiche d'inscription sera disponible auprès du secrétariat du Cercle Nautique de Palavas, Avenue Maréchal Foch, 34250 PALAVAS, ou téléchargeable sur le site www.cnpalavas.fr.st.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes demandes d'informations complémentaires, contacter le secrétariat du club au :

Tél. 04.67.68.97.38

Fax 04.67.50.95.96

E-mail cn.palavas@wanadoo.fr